

l'Avenir
voyages



INDE

Triangle d'Or

Du 16 au 24 mars 2026

Preference

UN CIRCUIT « COUP DE CŒUR » TRÈS DÉPAYSANT À LA DÉCOUVERTE DES MAGNIFIQUES MONUMENTS DU TRIANGLE D'OR ET D'UNE POPULATION TRÈS ATTACHANTE, SUR LES TRACES DES MAHARADJAS.

À **Delhi** vous découvrirez les merveilles classées UNESCO, l'ambiance des temples et des différents quartiers, de la vieille ville aux bâtiments gouvernementaux en passant par l'imposante Porte de l'Inde.

Jaipur, capitale du Rajasthan surnommée « la ville rose », vous séduira avec ses palais et spectaculaires forteresses. Ensuite vous serez conviés à une **soirée de gala féerique** dans un cadre enchanteur.

En apothéose, vous visiterez Agra avec les édifices impériaux de l'époque moghole aux palais féeriques. Le **Taj Mahal**, pure merveille de grâce architecturale dont la beauté des détails est surprenante, vous éblouira.

La fascinante culture indienne, la mythologie hindoue, les vaches sacrées, les castes, l'histoire de Gandhi, le succès des films de Bollywood, la cuisine tandoori, tout cela n'aura plus de secrets pour vous...

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols avec la compagnie régulière Lufthansa

EXPERIENCES UNIQUES

Soirée de GALA féerique dans un Palace de charme

LOGEMENT

Hôtels très confortables 4 et 5* en pension complète

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

VISITES

Voyage culturel incluant de nombreux sites patrimoine UNESCO

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles
Un excellent guide local francophone

AVANTAGES

Prix presto pour toute inscription avant le 30/11 : -200 €
Réduction abonnés l'Avenir : -50 €



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 16 MARS

BRUXELLES ✈ MUNICH ✈ DELHI

Le matin, départ de Bruxelles avec la compagnie Lufthansa en direction de Munich.

Arrivée à Munich en transit et envol vers Delhi.

Arrivée en fin de soirée à l'aéroport de Delhi. Accueil par le guide local francophone et transfert à l'hôtel.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel The Metropolitan 5*, situé dans le centre-ville près de la célèbre Connaught Place (2 nuits).

Delhi... capitale de l'Inde, ville de légendes. Le fil de l'histoire et l'empreinte du temps font partie de son caractère. Par ses monuments grandioses, Delhi raconte une histoire ininterrompue qui porte sur plusieurs milliers d'années.

Sa culture a accumulé les influences de plusieurs envahisseurs qui avaient fait d'elle leur capitale : les Hindous, les Perses, les Afghans, les Turcs, les Moghols et les Britanniques.

MARDI 17 MARS

DELHI

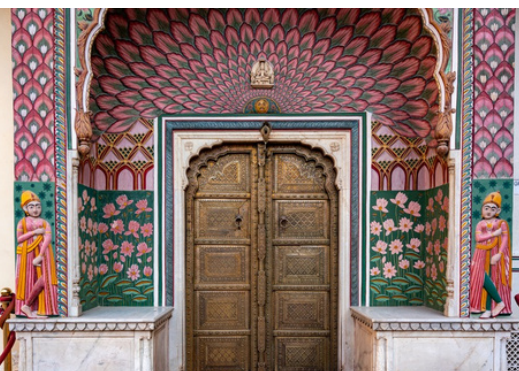
Cette journée sera entièrement consacrée à la découverte de la ville de Delhi, cité aux multiples visages qui a beaucoup à offrir aux visiteurs. **Tour panoramique de la ville** avec les quartiers gouvernementaux, la Porte de l'Inde,...

Continuation de la découverte de la capitale avec entre autres : le Qutub Minar et le tombeau d'Humayun (classés au patrimoine Mondial de l'UNESCO), les quartiers de Old Delhi, le mémorial de Gandhi,...

Déjeuner en ville en cours de visite.

Dîner et nuit à l'hôtel The Metropolitan 5*.





MERCREDI 18 MARS

DELHI - JAIPUR (300 KM / +-5H00)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ par la route vers **Jaipur, la capitale du Rajasthan.**

Dotée de palais fastueux, de monuments historiques et de bazars envoûtants, Jaipur doit son nom de « ville rose » à la couleur du revêtement de ses édifices. Ici, tradition et modernité cohabitent : dans les rues, les motocyclettes se frayent un passage au milieu des attelages de chameaux et les vieux paysans en turban marchent à côté des jeunes gens en jeans...

Déjeuner et installation à l'hôtel.

Promenade originale en cyclo-pousses dans Jaipur et ses ruelles animées. En cours de route, un arrêt au **Palais des vents ou « Hawa Mahal »**, célèbre monument de la ville.

Tour panoramique dans la vieille ville et, en fin d'après-midi, transfert vers une maison indienne où un **cocktail et une démonstration sur la cuisine** seront organisés.

Nuit à l'hôtel Radisson City Center 5* (2 nuits).

JEUDI 19 MARS

JAIPUR

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du **City Palace ou Palais du Maharaja** et l'**Observatoire astronomique** du Prince Jai Singh II, passionné d'astronomie. L'observatoire astronomique appelé également « Jantar Mantar » possède des instruments colossaux ayant des allures de sculptures futuristes.

Déjeuner dans un cadre plein de charme dans un haveli.

L'après-midi, poursuite des visites et temps libre pour le shopping.

Dîner et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 20 MARS

JAIPUR – FORT D'AMBER (20 KM) – CHOMU (60 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers l'extérieur de la ville vers le Fort d'Amber, autrefois la capitale de l'ancien état du Rajputana, et visite des différents palais et des bâtiments royaux. La Forteresse, superbe exemple d'architecture rajpoute, est magnifiquement située à flanc de colline, surplombant un lac dans lequel se reflètent les terrasses et les remparts.

Amber fut la capitale des tribus Mina, sans doute les premiers occupants de la région. Les porches massifs, les cours, les escaliers imposants, les palais et les pavillons à colonnes attestent de la gloire et de la prospérité du fort d'Amber lors de son association avec les Moghols.

Continuation vers le village de Chomu.

Déjeuner et installation à l'hôtel Chomu Palace (1 nuit).

Fin d'après-midi libre pour profiter des infrastructures de l'hôtel.

Soirée de gala au Palais incluant un spectacle de danses traditionnelles.





SAMEDI 21 MARS

CHOMU – AGRA (275 KM)

Après le petit-déjeuner, départ par la route vers Agra.

Déjeuner en cours de route à Bharatpur dans un cadre enchanteur.

Continuation et arrêt à **Fatehpur Sikri** et visite de cette ancienne et magnifique capitale moghole.

Ancienne capitale impériale moghole, Fatehpur Sikri est un joyau architectural du 16^e siècle, fondé par l'empereur Akbar. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, la ville impressionne par ses palais en grès rouge et sa majestueuse mosquée. Un lieu chargé d'histoire, d'art et de spiritualité.

Continuation vers Agra. Installation à l'hôtel Jaypee Palace 4* (2 nuits).

DIMANCHE 22 MARS

AGRA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Journée consacrée à Agra, l'ancienne capitale des grands Empereurs Moghols et la cité du fameux Taj Mahal.

Située au bord de la rivière Yamuna, elle déploie quelques-uns des fastes des Grands Moghols, qui jetèrent sur l'Inde le manteau de soie de la culture persane. On découvrira ici les plus belles réalisations de l'architecture moghole du 17^e siècle, représentées par le Taj Mahal, à la renommée universelle.

Visite du **Fort Rouge**. Construit sur une éminence dominant la rivière Yamuna : outre son aspect impressionnant, il renferme de nombreux palais aux décorations raffinées.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, visite du **Itmad-Ud-Daula**, surnommé « le petit Taj Mahal ».

Premier aperçu sur le Taj Mahal au coucher du soleil.

Fin d'après-midi libre avec possibilités de shopping.

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 23 MARS

AGRA (TAJ MAHAL) – DELHI

Petit déjeuner à l'hôtel.

Pour terminer le séjour en apothéose, **matinée complète pour la découverte ce jour du Taj Mahal**, LE monument le plus célèbre de l'Inde construit par l'Empereur moghol Sha Jahan pour son épouse Mumtaz Mahal, l'Elue du Harem. C'est sans conteste l'œuvre de référence dans l'architecture moghole.

Le travail sur le Taj démarra en 1632. Il fallut 21 ans pour le construire avec l'aide des talents les plus remarquables et environ 20.000 ouvriers recrutés dans toute l'Inde ainsi qu'en Asie centrale qui travaillaient sous l'œil vigilant de Shah Jahan lui-même, alors que l'argent coulait à flots du trésor royal.

Si le Taj est une pure merveille de grâce architecturale sous tous les angles, la beauté des détails est encore plus surprenante. Les bas-reliefs sculptés dans le marbre sont d'une élégance parfaite, les incrustations de pierres précieuses et semi-précieuses (35 variétés différentes) sont sans pareille.

Déjeuner dans un restaurant local.

Trajet de retour vers Delhi (+/- 4h00 de route).

En fin de journée, quelques chambres (confort + simple) seront mises à disposition pour vous rafraîchir avant le vol de retour.

En fin de soirée, transfert à l'aéroport de Delhi pour les formalités d'enregistrement.

MARDI 24 MARS

DELHI ✈ MUNICH ✈ BRUXELLES

Envol vers Munich. Arrivée en transit à l'aéroport.

Envol à destination de Bruxelles le matin.

Arrivée à Bruxelles Zaventem en milieu de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

THE METROPOLITAN 5* - DELHI

NOMBRE DE NUITEES : 2

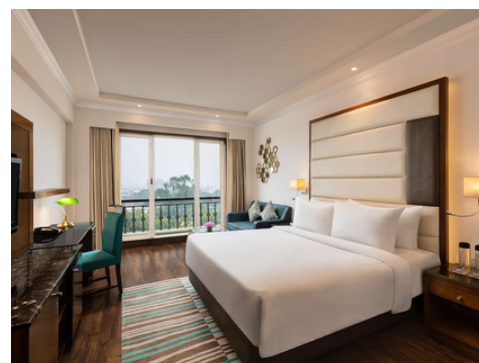
Situé dans le centre-ville près de la célèbre Connaught Place. Au cœur du quartier d'affaires animé de New Delhi, il offre une expérience raffinée à deux pas des ministères, ambassades et centres culturels, dans un décor contemporain chic. Un emplacement stratégique qui combine commodité, luxe et immersion urbaine.



RADISSON CITY CENTER 5* - JAIPUR

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé au cœur de Jaipur, le Radisson Hotel City Center allie confort moderne et hospitalité indienne. Cet établissement élégant propose chambres spacieuses, restaurants raffinés et piscine sur le toit avec vue sur la ville rose.



CHOMU PALACE 4* - CHOMU

HERBEGEMENT D'EXCEPTION

NOMBRE DE NUITEES : 1

Niché dans l'ancien fort de Chomugarh, il mêle plus de 300 ans d'architecture royale à un confort moderne raffiné. Chaque chambre vous plonge dans l'ambiance majestueuse de l'époque des maharajas, avec mobilier d'époque, fresques et ambiance patrimoniale. Idéal pour un séjour hors du temps, alliant héritage historique et hospitalité contemporaine.



JAYPEE PALACE HOTEL 5* - AGRA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé à quelques minutes seulement du Taj Mahal, le Jaypee Palace allie l'élégance de l'architecture moghole à des jardins paysagers raffinés.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un passeport international valable minimum 6 mois après la date de retour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Un visa sera également nécessaire pour se rendre en Inde (obtention sur internet – un mode d'emploi suivra - +/- 20 € sous réserve de modifications par les autorités locales).

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.975 €
☐ A PARTIR DU 01/12	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.175€
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	765 €
☐ REDUCTION ABONNE :	-50 €

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie régulière Lufthansa
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✍ Le logement en chambre double dans les hôtels mentionnés (ou similaires - normes locales)
- ✍ Les transferts et les transports en autocar climatisé
- ✍ Les repas mentionnés au programme
- ✍ Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✍ Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 16-10-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

INDE, TRIANGLE D'OR

DU 16 AU 24 MARS 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX* *Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.975 €**

☐ **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.175 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **765 €**

☐ REDUCTION ABONNÉ L'AVENIR : **-50€/pers** ☐ OUI ☐ NON

NUMERO / NOM D'ABONNEMENT : _____

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

INDE, TRIANGLE D'OR

DU 16 AU 24 MARS 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **16 février 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : INDE TRIANGLE D'OR-D.3986

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.